

et notoirement contraires à la doctrine catholique, eussent été incompatibles avec les constitutions mêmes de l'Etat.

En 1814, la constitution politique de la France avait fléchi : elle avait encore proclamé la religion catholique religion de l'Etat, mais elle avait inscrit, à côté, la liberté des cultes : c'était, en principe, une inconséquence et une contradiction. En 1830, la France, considérée, non pas dans les individus qui la composent, mais dans le gouvernement qui la régit et dans les lois qui lui commandent, est sortie de l'ordre surnaturel de l'Evangile, et a cessé, comme peuple, d'appartenir à l'Eglise catholique. L'ancien ordre chrétien peut subsister encore dans les vœux paternels du Saint-Siège, dans les convictions personnelles du clergé, peut-être dans les dispositions individuelles de quelques hommes politiques ; mais légalement, constitutionnellement, cela n'existe plus ni en droit, ni en fait.

Les grands pouvoirs qui gouvernent la France, ainsi que l'innombrable hiérarchie des fonctionnaires, sont, comme hiérarchies et fonctionnaires, sortis du domaine de l'Eglise, non pas en se jetant dans le schisme et l'hérésie, mais en allant *beaucoup plus loin* ; mais en déclarant que l'Etat ne vit plus selon sa constitution antique ; mais en se constituant en dehors de toute croyance religieuse ; en disant enfin qu'ils laisseraient à chacun la liberté de sa religion et de son culte, tandis que, pour eux, comme gouvernement, ils n'avaient plus ni culte, ni religion.

Depuis 1830, en France, l'Etat s'est donc séparé de l'Eglise, non pas en ce sens qu'il ne puisse plus avoir de rapports avec elle ; mais en ce sens que l'Etat ne vit plus dans le sein de l'Eglise, que l'Etat s'est confiné exclusivement dans l'ordre de la nature déchu, et c'est là le sens vrai d'un mot qu'on prononce habituellement, comme beaucoup d'autres, sans le comprendre : "La France s'est sécularisée, laïcisée."

Que si, l'Etat, en France, s'est constitué en dehors de la foi catholique, il faut bien remarquer que les familles qui composent la France ne se sont aucunement mises dans la situation prise par l'Etat. Le pouvoir a quitté toute religion ; les familles ont gardé leur foi et leur culte. Il importe peu d'examiner si tous les membres de ces familles sont strictement fidèles à tous les devoirs de la vie chrétienne ; il suffit de savoir que tous les remplissent, du moins, aux grandes époques de la vie ; et surtout, en fait d'éducation, il suffit de constater que, à part un très petit nombre, toutes les familles veulent, pour leurs enfants, une éducation religieuse et une éducation qui ne fasse pas brèche à leur foi.

Or, est-il possible de ne pas voir que cette instruction respectueuse, cette éducation religieuse, c'est-à-d